

Communiqué de presse du 8 septembre 2022

#Bâtiment / #Partenariat / #Formation / #Isolation / #RénovationEnergétique

La CAPEB, IRIS-ST et KNAUF renouvellent leur partenariat afin d'accélérer la rénovation énergétique et sensibiliser les professionnels du bâtiment aux risques sur les chantiers

Paris, le 8 septembre 2022 - La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), via sa filiale Béranger Développement, l'Institut de Recherche et d'Innovation sur la Santé et la sécurité au Travail (IRIS-ST), et KNAUF, leader des produits d'isolation thermique et acoustique et d'aménagement intérieur, ont renouvelé et renforcé leur partenariat dans le but d'accompagner les chefs d'entreprise artisanale du bâtiment dans le domaine de la rénovation énergétique et de l'aménagement de l'habitat.



De gauche à droite : Jean-Christophe Repon, Président de la CAPEB ; Christine Muscat, Directeur Général de KNAUF ; David Morales, Vice-Président de la CAPEB et Trésorier d'IRIS-ST

©CAPEB

Ce renouvellement de partenariat a été signé par **Jean-Christophe REPON**, Président de la CAPEB, via sa filiale Béranger Développement, **Christine MUSCAT**, Directeur Général de KNAUF et **David MORALES**, Trésorier d'IRIS ST. Il vise à continuer de proposer aux artisans du bâtiment des solutions produits, systèmes et services de rénovation globale, dans les domaines d'expertise de KNAUF : l'aménagement intérieur et l'isolation thermique de l'enveloppe des bâtiments. La proposition veut accompagner les évolutions des marchés, en répondant en particulier aux attentes de confort dans l'habitat, à la gestion

des déchets de chantiers, à l'amélioration des conditions de travail sur chantier et à la formation. Ce partenariat participera également à améliorer leurs performances des artisans en les sensibilisant sur les risques sur les chantiers.

Dans le cadre de cet accord, la CAPEB s'engage à informer les entreprises artisanales du bâtiment de l'offre de KNAUF, spécialement adaptée aux rénovations énergétiques de qualité, à contribuer aux contenus des fiches solutions techniques de KNAUF ainsi qu'à la promotion de celles-ci auprès des entreprises artisanales du bâtiment. La CAPEB participera également à la conception des contenus de formation réalisés par KNAUF et les promouvra auprès des entreprises adhérentes. Ces formations, dispensées en régions, seront proposées aux entreprises artisanales du bâtiment qui pourront bénéficier d'un tarif spécifique.

KNAUF s'engage, de son côté, à élaborer et à communiquer sur des outils et des services en ligne pour accompagner le choix et la mise en œuvre de ses solutions. KNAUF élaborera, en collaboration avec la CAPEB, des fiches sur les solutions techniques et les services proposés et assurera une assistance technique spécifique accessible aux entreprises adhérentes.

Enfin, KNAUF mettra en œuvre des actions en faveur de la prévention des risques professionnels avec l'Institut de Recherche et d'Innovation sur la Santé et la Sécurité au Travail (IRIS-ST). Ces actions pourront, par exemple :

- consister à diffuser auprès des clients les « Mémos santé-sécurité » réalisés par l'Institut pour les différentes familles de métier de l'artisanat du bâtiment (diffusion sur les centres de formation et sur le site web de KNAUF) ;
 - associer la CAPEB et IRIS-ST pour faire évoluer des produits KNAUF, notamment par le biais de tests réalisés par des entreprises artisanales du bâtiment ;
-
- étudier la possibilité d'intégrer dans les formations techniques KNAUF une composante « prévention », à partir d'éléments fournis par IRIS-ST.

De son côté, IRIS-ST s'engage à :

- sensibiliser les entreprises artisanales du bâtiment, clients de KNAUF, à la prévention des risques professionnels, par la mise à disposition du contenu des mémos santé /sécurité réalisés par IRIS-ST (format papier, numérique) ;
- mettre en place et animer des démarches de test d'équipements et/ou de matériaux (rédaction cahier des charges, constitution d'un groupe d'artisans volontaires, rédaction questionnaire, animation de réunions d'échanges, rapport de test...) ;
- sensibiliser et promouvoir auprès des entreprises artisanales les innovations de KNAUF.

Jean-Christophe REPON, Président de la CAPEB, déclare : « *Heureux de pouvoir signer le renouvellement de ce partenariat avec KNAUF et IRIS-ST. Il est en effet essentiel de pouvoir proposer aux entreprises que nous représentons les meilleures solutions en termes d'innovation et de sécurité. La promotion de la performance énergétique des bâtiments ne se fera pas sans l'entreprise artisanale que je représente. C'est notre activité. C'est notre mission.* »

Christine MUSCAT, Directeur Général de KNAUF ajoute : « *KNAUF se réjouit de contribuer à relever aux côtés des entreprises artisanales du bâtiment les enjeux de la rénovation globale, tant sur le plan de la sobriété énergétique que du confort dans l'habitat. Ensemble avec la CAPEB, nous continuerons à développer les actions les plus appropriées pour donner aux artisans les moyens de relever ces défis.* »

David MORALES, Trésorier d'IRIS ST, explique : « *La santé et la sécurité au travail sont des enjeux essentiels dans le quotidien des métiers du BTP. En tant qu'organisme de référence sur ces sujets auprès des artisans, IRIS-ST est très heureux de nouer ce partenariat et de pouvoir ainsi*

mettre en avant des solutions innovantes, adaptées aux besoins des petites entreprises et répondant aux exigences de prévention des risques professionnels. »

A propos de la CAPEB :

Première organisation professionnelle de France en nombre d'adhérents (plus de 57000 entreprises) et organisation patronale représentative de l'ensemble des entreprises du bâtiment, la CAPEB (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment) est majoritaire sur le champ des entreprises du bâtiment comptant jusqu'à dix salariés. Ce segment d'entreprises représente :

- *545 000 entreprises, soit 95 % des entreprises du bâtiment, dont*
 - *375 000 entreprises travaillant sans salarié dont 152 000 en micro-entreprises*
 - *170 000 entreprises employant entre 1 et 10 salariés*
- *490 000 salariés sur un total de 1 060 000, soit 46 % des salariés du bâtiment*
- *52 000 apprentis formés*
- *Près de la moitié du chiffre d'affaires du bâtiment*

**L'artisanat regroupe les entreprises inscrites au répertoire des métiers qui emploient ou non des salariés.*

La société BÉRANGER DÉVELOPPEMENT gère l'ensemble des partenariats par délégation pour le compte de la CAPEB. Reprendre la dernière version SVP

A propos de KNAUF:

Spécialiste de l'isolation et de l'aménagement intérieur, KNAUF met son expertise au service des professionnels afin de leur proposer une offre complète de solutions dont l'excellence et les performances techniques sont reconnues. Producteur de plaques de plâtre, de panneaux isolants en polystyrène expansé, polyuréthane, laine de bois et fibres biosourcées, Knauf propose une gamme de produits innovante, en phase avec les évolutions du secteur de la construction et répondant aux enjeux des bâtiments de demain.

A propos d'IRIS-ST :

Créée en 2007 par la CAPEB et la CNATP, l'IRIS-ST est le pôle d'innovation Santé-Sécurité de l'Artisanat du BTP, label attribué par l'Etat. Sa mission est d'améliorer les conditions de travail des artisans du BTP par la mise à disposition d'outils et de solutions adaptés (sensibilisation, recherche, actions partenariales...).

Pour en savoir plus : www.iris-st.org